

L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 18 Novembre 2018

Editorial

Nouveaux accès et échangeurs : actualités 2019

De meilleures conditions de circulation dans l'agglomération angevine supposent des aménagements et des réalisations dont plusieurs verront le jour prochainement.

- ⇒ Le recalibrage du chemin des Trois Paroisses, décidé le 12 juillet 2012, sera lancé en 2019. Il doit délester la traversée urbaine des Ponts-de-Cé depuis le nord de la commune et améliorer l'accès au secteur des cliniques de l'Anjou. L'association du Camp de César comprend que des aménagements garantissant la sécurité des riverains d'abord, des utilisateurs ensuite, puissent y être apportés. Mais elle craint que la rocade sud ne réapparaisse ainsi partiellement : le chemin des Trois Paroisses était la partie Est de ce projet inutile et destructeur. La nouvelle 2 fois 1 voie partirait d'un échangeur au niveau du garage Ford. Elle contournerait la Clinique de l'Anjou, passerait sur la partie « ferme, allée d'honneur », non classée, du château d'Orgemont et se terminerait au niveau du garage Angers Sud Automobiles. Les parkings de la clinique de l'Anjou seraient évités. Regrettons qu'il n'en soit pas de même pour les jardins familiaux empiétés.
- ⇒ Pas facile aujourd'hui de rejoindre la gare Saint Laud pour les véhicules venant de Paris ou de Nantes. En 2019, une route traversera le parc des sports de la Baumette. Elle reliera le boulevard de l'Atlantique à un échangeur, baptisé Hubert-Grimault. Monter le boulevard de l'Ecce-Homo suffira alors pour rejoindre la gare.
- ⇒ La Communauté urbaine a renoncé à réaliser une bretelle d'accès au sud de la zone commerciale du Moulin-Marcille aux Ponts-de-Cé. Elle réaménagera la voie existante, ce qui lui coûtera cinq fois moins. L'avenue du Moulin Marcille passera à deux voies dans le sens Trélazé vers Les Ponts-de-Cé et une voie dans le sens inverse. Les travaux du giratoire Est sont planifiés de mars à décembre 2019 et en 2020 pour le giratoire Ouest.
- ⇒ La voie des berges est devenue un boulevard urbain depuis l'ouverture du contournement nord autoroutier d'Angers, il y a dix ans. Le semi-échangeur au niveau de Carrefour Saint Serge ne permet pas aux automobilistes venant de Monplaisir, de Saint Serge, du boulevard du Doyenné...d'emprunter le contournement. Ce sera possible avec la mise en service d'un échangeur complet grâce à deux nouvelles bretelles ...dans le dos de l'hypermarché.

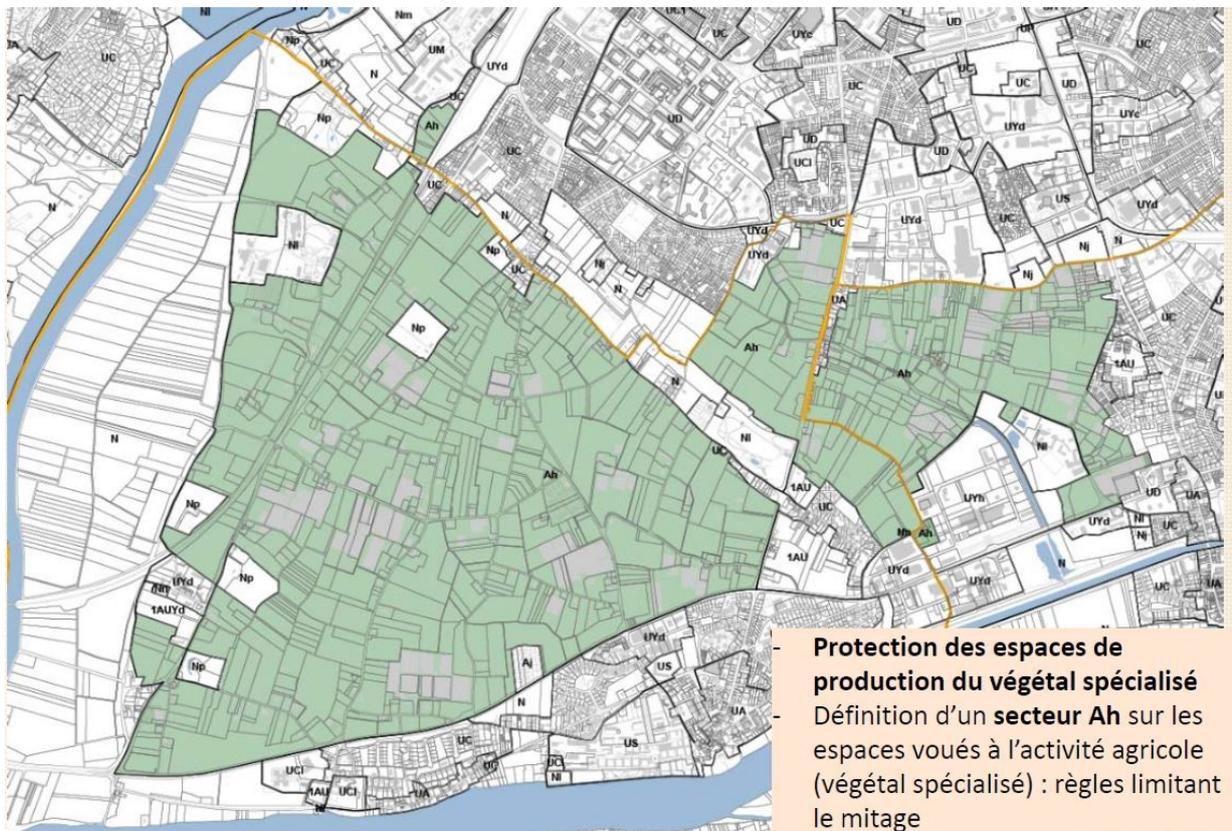
Alain Ratour
Président de l'association
du Camp de César

Unanimité pour la ZAP.... initiative du Camp de César

Dès 2011, l'association du Camp de César demandait à la municipalité de Sainte Gemmes-sur-Loire de créer une Zone Agricole Protégée intégrant l'ensemble du triangle vert. L'idée a fait son chemin. Le 8 octobre, les conseillers d'Angers Loire métropole ont adopté le projet d'une ZAP sur Sainte Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé. Le Conseil municipal de Sainte Gemmes-sur-Loire en avait fait de même, à l'unanimité, le 4 septembre et celui des Ponts-de-Cé le 27 septembre. Le périmètre n'a pas été remis en cause par les professionnels du Pôle Végétal Loire-Maine. Ultime étape : l'arrêté de création de la ZAP signé par le Préfet.

Tous ces élus ont suivi à l'unanimité l'avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport rédigé à la suite de l'enquête publique du 2 mai au 6 juin. Celui-ci jugeait les avantages (et espoirs suscités) du projet supérieurs aux inconvénients.

« Le projet n'aura aucun impact sur les règles d'urbanisme du secteur, limitera l'étalement urbain, protégera l'espace du mitage et de la spéculation foncière et permettra de maintenir un paysage spécifique des bords de Loire. Il devrait favoriser l'émergence d'un pôle d'excellence du végétal, l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) grâce à sa proximité avec la ville d'Angers ».



Direction Aménagement et Développement des Territoires – réunion publique d'information du 13 décembre 2017

12

angers loire
métropole

Carte réalisée avant la réintégration du terrain viticole du Clos de Frémur dans la ZAP

L'association du Camp de César avait émis un avis favorable à ce projet de Zone Agricole Protégée. Mais elle avait exprimé des réserves quant au périmètre proposé qui excluait les parcelles exploitées par les entreprises Minier, Camus, Gaignard J-Y Floriculture, Froger...Et elle dénonçait la possibilité qu'une infrastructure routière soit ainsi réalisée entre la limite Sud d'Angers et la limite Nord du périmètre.

Angers Loire métropole a répondu : *« Les espaces agricoles situés en dehors du périmètre de la ZAP restent protégés par le zonage Ah du PLU i, correspondant aux secteurs agricoles destinés à accueillir les constructions, installations et aménagements liés à l'horticulture. Cette zone limite la constructibilité aux seules constructions indispensables à l'exercice de l'activité agricole (bâtiments fonctionnels, etc.) et à l'évolution des habitations existantes (en application du règlement, sont possibles à titre d'exemple, les extensions mesurées des logements existants, les garages, abris de jardins, etc.). A ce jour, aucun changement de zonage des parcelles classées en Ah au PLUi n'est prévu ».*

L'association du Camp de César demandait aussi que les friches et les parcelles gelées ces dernières années pour la création de la rocade sud, encore propriétés de l'agglomération, soient réintégrées dans la ZAP.

Angers Loire métropole a répondu que ces parcelles exploitées par les entreprises citées étaient exclues de la ZAP afin de ne pas contrarier un éventuel projet d'infrastructure routière dans un avenir.... lointain.

Autre souhait de l'association : organiser un remembrement pour faire vivre la ZAP. Réponse : aucune procédure de remembrement foncier n'est menée par la collectivité sur le secteur. Néanmoins, des actions sont menées au cas par cas avec les propriétaires pour réaménager le foncier avec l'appui de la Chambre d'Agriculture notamment.

L'association du Camp de César plaidait pour un vrai projet économique sur le secteur. Des mesures d'accompagnement financières ou fiscales pourraient encourager l'installation et l'accueil de nouvelles entreprises et le développement de la filière. Angers Loire métropole a répondu que la ZAP ne prévoit pas la mise en place d'accompagnement financier ou fiscal. *« Néanmoins, la collectivité accompagne le développement et l'installation d'entreprises sur la zone. La création de la ZAP offre aux agriculteurs un outil qui leur permet d'avoir une vision à long terme de leur activité et donc d'investir sur la zone. De plus, une réflexion est en cours sur la mise en place d'un réseau de chaleur sur la zone horticole et maraîchère de Sainte-Gemmes-sur-Loire/les Ponts-de-Cé. Ce réseau de chaleur urbain permettrait aux agriculteurs d'avoir accès à une énergie de chaleur moins coûteuse pour une meilleure compétitivité des entreprises ».*

L'association du Camp de César a eu gain de cause sur un point. Une parcelle AOC d'un ha est plantée en vignes dans le secteur du Clos de Frémur et plusieurs ha proches font l'objet de projets de plantations. Ces terrains se trouvaient pourtant hors de la ZAP. Ils ont fini par y être réintégrés. Le commissaire enquêteur a estimé qu'Angers Loire métropole prenait là une sage décision qui contribuera à renforcer la protection de ce domaine viticole.

Les belles demeures de Sainte-Gemmes-sur-Loire

Le 16 septembre, l'ouvrage sur les « belles demeures de Sainte Gemmes-sur-Loire » était présenté au public à la salle des fêtes. L'accueil a été très favorable, tant sur la forme que sur le contenu, qui ne s'est pas démenti depuis. Pour la première fois, un livre répertorie plus d'une soixantaine de châteaux, manoirs et habitations de caractère. Certains sites sont très connus, d'autres moins, voire pas du tout. Tous méritent l'intérêt de celles et ceux qui s'intéressent au patrimoine de la commune. Ces « belles demeures » apparaissent au fil des pages, classées en cinq secteurs (1). Lorsqu'elle est connue, l'histoire de chacune est rappelée, accompagnée de la photographie de la façade.

Le livre sur « Les belles demeures de Sainte-Gemmes-sur-Loire » est vendu au prix de 15 euros.

Contacts et commandes :

Joëlle Naudais

joelle.naudais@orange.fr

Alain Ratour

06 73 23 54 61

a.ratour@unimedia.fr

(1). Les belles demeures :

Abords de la Maine : Chanzé, ancien couvent de la Baumette, Belligan et Petit Belligan, Herbeaux, Le Tremblay, Le Clos Lorelle, Chateaubriant, les Rochelles, les Tourelles, le Fresne

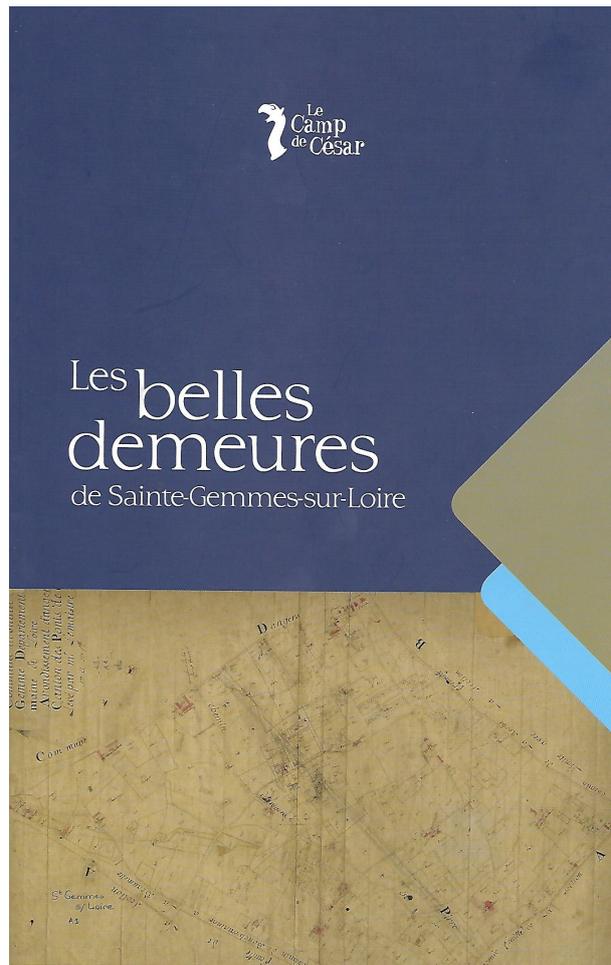
Le bourg : château de Sainte Gemmes, presbytère, la Chêneraie, Bellevue, El Biar, Villa Antoinette, Villa Mon Repos, Plaisance, Ker Helios

Campagne nord : le Puits de Rezé, la Bénéttrie, , Le Frémureau, château du Hutreau, Bois Brillou, Vendôme, le Mélinais, le Mur blanc, la Chauvelaie, les Blancs Misserons, la Gaillardière, le Ponceau, Moulin Carré, la Bussonnière, la Piquellerie, Bel Œil, Patience

Campagne sud : la Boule, l'Ermitage, le Haut Pressoir, l'Image, demeure 27 chemin d'Empiré, la Galonnière, demeure 5 chemin de Cornuaille, le Petit Saint Jean

Port Thibault : château de la Roche Morna, la Roche, la Thibaudière le Gué, Villa Pierre, le Pavillon bleu, La Corbelière, Le Cloteau, demeures 24, 37, 39bis, 41 et 46 Port Thibault, le Haut Logis, le Clos de la Grande Roche, le Montplaisir, le Magnolia, les Grandes Roches

Port Thibault : château de la Roche Morna, la Roche, la Thibaudière le Gué, Villa Pierre, le Pavillon bleu, La Corbelière, Le Cloteau, demeures 24, 37, 39bis, 41 et 46 Port Thibault, le Haut Logis, le Clos de la Grande Roche, le Montplaisir, le Magnolia, les Grandes Roches



Si vous n'êtes pas adhérent

ASSOCIATION du CAMP DE CÉSAR

Chez Alain RATOUR

Route de la Roche 49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : E-MAIL :@.....

Je souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2019 : 12 € par adhérent